

La Baie de Somme vue du ciel. © Philippe Fautier

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

DOSSIER DE PRESSE

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex
www.eau-artois-picardie.fr



SOMMAIRE

Communiqué : 1,114 milliard d'euros pour financer des projets sur l'eau et la biodiversité « partout où l'eau sert la vie »

Fiche 1 : Enjeux et grandes orientations du programme

Fiche 2 : Le financement du programme d'intervention

Fiche 3 : Mise en œuvre, affichage et communication

Annexes :

- plaquette de présentation du 11ème Programme d'intervention
- les appels à projets en cours



Communiqué

1,114 milliard d'euros pour financer des projets sur l'eau et la biodiversité « partout où l'eau sert la vie »

Le vendredi 5 octobre 2018, le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, présidé par Monsieur le Préfet, Michel LALANDE, et le Comité de bassin présidé par Monsieur André FLAJOLET, ont approuvé le 11^{ème} Programme d'intervention 2019-2024 de l'établissement.

✓ **1,114 milliard d'euros sur 6 ans pour une prise en compte volontariste de la nécessaire « adaptation au changement climatique »**

Le 11^{ème} programme introduit des sujets transversaux, en lien avec les grands défis de ce siècle, et maintient une solidarité territoriale forte au sein de ce territoire :

- financements études ou des travaux liés à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité
- Elargissement de la politique d'intervention « gestion des milieux naturels » aux milieux naturels hors zones humides, y compris sur le volet littoral

✓ **Une baisse de la pression fiscale et des redevances plus équitables**

Pour répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires, les redevances collectées seront en diminution: une baisse de 10 à 20% du taux de redevances sur le bassin Artois-Picardie. Celles-ci sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel.

✓ **Ouverture, simplification, priorisation: trois mots clés de ce nouveau Programme**

- Ouverture pour l'extension du champ d'intervention de l'agence de l'eau au milieu marin, à la biodiversité et au changement climatique,
- Priorisation : par l'introduction de critères génériques, géographiques ou thématiques dans les choix de projets (ex : priorité aux approches globales à l'échelle des bassins versants),
- Simplification : par la dématérialisation accrue des demandes ou l'harmonisation des modalités d'aides entre politiques d'intervention,

Le 11^{ème} Programme, ambitieux et volontariste, intègre ainsi les inflexions introduites par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et par la première phase des Assises de l'eau, conclue le 29 août 2018 par le Premier Ministre. Il est le prolongement du 10^{ème} programme avec une logique de résultat élargie à des sujets transversaux : milieu marin, biodiversité et adaptation au changement climatique.

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Réussir l'adaptation au changement climatique et préserver la biodiversité

▪ La gestion des eaux pluviales : un enjeu majeur

Avec un budget de près de 100 millions d'euros prévus (contre 73,244 M€ lors du 10^{ème} PI), la gestion des eaux pluviales fait partie des trois grands axes prioritaires du 11^{ème} programme.

En matière de gestion des eaux pluviales, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie propose une approche globale et pluri-annuelle à l'échelle d'un territoire. Le bassin Artois Picardie est une référence en la matière grâce au travail réalisé avec l'ADOPTA (cf www.adopta.fr). La gestion



des eaux pluviales est aujourd'hui un sujet maîtrisé par l'agence de l'eau. C'est un gros enjeu du 11^{ème} Programme d'intervention car, aujourd'hui, la plus grande partie de la pollution en rapport avec l'assainissement est liée aux débordements en cas de forte pluie. Par ailleurs, les techniques « vertes » de génie écologique permettent également de restaurer la biodiversité et de lutter contre les îlots de chaleur en ville.

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

- Des aides financières seront attribuées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, aux établissements publics et aux associations qui réalisent des études et travaux d'aménagements : la volonté est de donner la priorité au déracordement et à l'infiltration des eaux pluviales à la source,
- Les aides à l'épuration, à la gestion des eaux pluviales et à l'assainissement seront conditionnées à l'écriture d'un programme d'actions « gestion des eaux pluviales » pour les agglomérations dont les systèmes d'assainissement ont des taux de déversement supérieurs à 15% des volumes annuels. Les études préalables à l'écriture de ces programmes d'actions peuvent être soutenues à hauteur de 70% par l'agence de l'eau,
- dans le cadre d'un raccordement au réseau public de collecte pour le particulier, une subvention de 50% pourra être accordée pour la gestion des eaux pluviales (plafonnée à 800€).

(cf délibération 18-a-040)

100 M€

▪ **La transition vers de nouvelles pratiques agricoles pour une meilleure qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité et une meilleure santé pour l'Homme**

Avec un budget de près de 100 M€ et notamment un doublement de ses aides pour le développement de l'agriculture biologique, l'agence de l'eau veut inciter les agriculteurs à une transition agro-écologique vers des pratiques respectueuses de l'environnement : agriculture biologique, agroforesterie, prairies, maintien de l'agriculture en zones humides, agriculture de conservation des sols, filières à bas niveau d'intrants...



L'agriculture biologique et l'agroforesterie protègent les cultures sans recourir aux produits phytosanitaires : ce sont des modes de production favorables aux écosystèmes, à la santé des agriculteurs et des consommateurs.

🏠 **Comment cela se traduira-t-il sur le terrain**

- L'aide au développement de l'agriculture biologique augmentera de 100% par rapport au 10^{ème} programme,
- Une bonification du taux de subvention de +20% sera accordée aux études, aux expérimentations ainsi qu'aux actions de conseil et de formation,
- Une aide sera possible pour les pratiques agricoles en faveur de l'agroécologie qui protègent la biodiversité dans les zones à enjeu « Natura 2000 » en dehors de milieux humides

100 M€

(cf délibération 18-a-046)

▪ **Protéger nos milieux naturels**

La restauration de la continuité écologique favorise la biodiversité des milieux naturels et limite les inondations.



De même, les milieux humides en bon état contribuent à atténuer les conséquences du changement climatique :

- Protéger les zones humides,
- Restaurer les zones d'expansion de crues,
- Entretien et restaurer les milieux naturels non humides,
- Favoriser un fonctionnement plus naturel des rivières et la libre circulation des poissons.

🏠 **Comment cela se traduira-t-il sur le terrain**

L'agence de l'eau a établi des critères de priorité (thématiques, géographiques) pour financer à la fois les études, les acquisitions foncières ou les travaux de restauration et de gestion des milieux naturels et du littoral (cf délibération 18-a-048)

85 M€

- Quelques exemples de financement possibles:
 - o Une subvention de 70% pour des travaux de démantèlement ou d'aménagement des dispositifs de franchissement pour la restauration de la continuité écologique,
 - o Une subvention de 70% pour des travaux de restauration des milieux naturels (y compris la laisse de mer),
 - o Des subventions de 40 ou 70% pour de l'acquisition foncière.

▪ **Anticiper nos besoins en eau, à travers la connaissance**



Château d'eau du Quesnoy (crédit photos Philippe Fruitier)

Contribuer à la réalisation d'études que ce soit sur les eaux souterraines, les eaux superficielles ou les eaux de transition, littorales ou marines, pour mieux connaître ces environnements, les évaluer, les valoriser et anticiper nos besoins à venir.

20,5 M€

🏠 **Comment cela se traduira-t-il sur le terrain**

- Concernant les modalités d'aides pour les études, la recherche et l'innovation, l'agence de l'eau pourra apporter 50 % de subvention pour les études générales, les expertises scientifiques et la recherche développement, 70% pour les études conduisant à des solutions innovantes et 25% pour la valorisation de ces études et l'organisation de colloques scientifiques
- Concernant les modalités d'aides pour la connaissance environnementale, l'agence de l'eau pourra apporter une subvention de 50% (majorée à 80% pour ce qui relève de la DCE et de la DCSMM)
(cf délibération 18-a-050)

▪ **Lutter contre le gaspillage de l'eau**

En France, 6 milliards de m³ d'eau sont prélevés tous les ans par les collectivités pour la production d'eau potable. Les réseaux de distribution d'eau potable (856 000 kilomètres) présentent des pertes par fuites de 25% en moyenne. L'objectif pour un réseau bien entretenu est un rendement minimum de 85% ce qui correspond à un potentiel au plan national de 600 millions de mètres cubes par an.



La diminution des pertes en eau au niveau des réseaux constitue donc un gisement de ressource en eau et présente plusieurs intérêts :

- pour la collectivité, en limitant les investissements en infrastructures pour le transport et la production d'eau potable,
- pour les usagers, au travers de la facture d'eau, puisque c'est l'utilisateur qui paie cette eau rendue potable mais jamais consommée,
- pour l'environnement, en réduisant les prélèvements dans le milieu naturel.

Dans ce domaine, en 2016-2017 et 2018, l'agence de l'eau a financé 243 projets d'environ 50 maitres d'ouvrages. Le montant des travaux engagés est de 100 M€ sur les 3 ans pour un total de participations financières de 43 M€. 400 km de réseaux ont été remplacés, soit 1% du linéaire total du bassin. Le volume économisé par le biais de ces travaux est estimé à 1,6M m3/an soit 0,5% du volume annuel prélevé pour l'eau potable sur le bassin.

99 M€

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

Dans le cadre du 11ème Programme d'intervention, l'agence de l'eau augmente l'enveloppe disponible. La thématique des fuites est un enjeu fort du 11ème Programme.

▪ Favoriser la compréhension des enjeux de l'eau

Depuis sa création, l'agence de l'eau a accompagné ses interventions « techniques » par des campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau. La notion d'information, de communication et d'éducation des jeunes publics reste un axe important du 11ème programme.



Avec une enveloppe de 4,5 millions d'euros prévus sur l'ensemble du programme, l'agence de l'eau continue

- à soutenir les actions de communication associées aux opérations qu'elle finance
- à encourager les actions d'information de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées dans le cadre de partenariats

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

- Une prestation d'animations et d'événements pédagogiques pour les scolaires de type « traditionnels » sera mise en place. Un appel d'offres sera lancé dès 2019,
 - Un soutien financier spécifique sera apporté aux jeunes du Parlement des Jeunes pour l'eau avec le financement de leurs opérations à hauteur de 80% de subvention plafonnée à 20.000 euros,
 - Un appel à projets spécifique pour les collectivités, les associations, établissements publics ou acteurs économiques, lycées techniques et agricoles de niveau bac et post bac – pour 2019, le thème de l'appel à projets porte sur le changement climatique (subvention de 50% maximum, plafonnée à 30.000 euros),
 - Les actions de communication relatives aux opérations cofinancées par l'Agence bénéficient d'une aide de 50% maximum plafonnée à 20.000 euros.
- (cf délibération 18-a-051)

4,5 M€



▪ **Assurer la solidarité internationale**

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. Depuis de nombreuses années, l'agence de l'eau partage son expérience et son expertise à l'international .

Ainsi, elle apporte son soutien financier au développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays les plus démunis.

La loi Oudin Santini de 2005 et la loi Thiollière de 2007 donnent la possibilité, notamment aux agences de l'eau, de consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions de solidarité.

Via la coopération institutionnelle l'agence de l'eau apportera son soutien financier aux organismes de pays qui souhaitent s'inspirer du modèle de gestion de l'eau français. Pour la coopération décentralisée, elle apportera un soutien aux projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

🏠 **Comment cela se traduira-t-il sur le terrain**

4 types d'actions seront financées via le 11^{ème} programme :

- Une subvention de 50 à 80% (plafonnée à 50.000 euros ou à une participation de la collectivité territoriale bénéficiaire) pour tout projet de coopération décentralisée ou des actions de solidarité internationale portées par une association ou une collectivité,
- Le lancement d'un appel à projets annuel « coopération décentralisée » avec un taux de subvention à 80% (plafonné à 50.000 euros par projet et par an),
- Une subvention de 80% pour les projets de coopération institutionnelle plafonnée à 50.000 euros par projet et par an,
- Une subvention de 50% (plafonnée à 50.000 euros) pour tout soutien aux réseaux internationaux dans le domaine de l'eau (actions visant à promouvoir l'intégration des jeunes à la gouvernance de l'eau)

(cf délibération 18-a-052)

8 M€

Protéger notre ressource en eau

Sur notre territoire, l'eau destinée à la consommation humaine provient essentiellement de l'eau souterraine (92%). La garantie d'une eau potable de qualité et en quantité pour tous fait partie des priorités d'actions du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau.



Afin de garantir à tous une eau de qualité en quantité suffisante, des actions de protection sont nécessaires :

- Réaliser des études et des travaux dans les périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Mener des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), afin de réduire les pollutions dans les aires d'alimentation de captages.

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

L'agence de l'eau se mobilise en apportant son soutien :

- aux études et travaux dans les périmètres de protection des captages d'eau potable (subvention de 50 à 70%)
- aux Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) pour réduire les pressions polluantes dans les aires d'alimentation des captages.

Dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Artois Picardie, l'agence de l'eau veillera à la prise en compte de l'optimisation énergétique des ouvrages qu'elle financera.

(cf délibération 18-a-047)

▪ **Poursuivre l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement**

Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement constitue un enjeu majeur pour le bon état des milieux naturels et la préservation de la ressource en eau.



Dans son 11^{ème} programme, l'agence de l'eau a inscrit les études et travaux visant à créer ou améliorer la fiabilité de ces réseaux comme l'une de ses priorités :

- Créer et réhabiliter les réseaux publics de collecte des eaux usées.
- Raccorder les particuliers aux réseaux d'assainissement.

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

- L'agence apportera une participation financière aux collectivités territoriales ou leurs groupements pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de réseaux d'assainissement (subvention de 50% à 70% notamment pour les études préalables à la réalisation ou la révision des profils des eaux conchylicoles)
 - Un appel à projets sera lancé pour le raccordement aux réseaux publics de collecte,
 - Une participation financière de 50% (plafonnée à 20.000 euros) est également prévue pour la réalisation de supports de communication relatifs à un ouvrage financé.
- (cf délibérations 18-a-041 et 18-a-042)

187 M€

▪ **Poursuivre l'amélioration du traitement des eaux usées**

La qualité de l'eau rejetée au milieu naturel après traitement est importante pour la qualité de l'eau et de la biodiversité. Dans un contexte « changement climatique et biodiversité », les travaux d'épuration doivent dorénavant s'inscrire dans une réflexion intégrant une gestion des eaux pluviales équilibrée (solutions préventives et curatives), une dimension biodiversité en amont des constructions



C'est pourquoi l'agence de l'eau encourage la performance des stations d'épuration par:

- La réalisation de travaux relatifs aux stations d'épuration.
- La réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs dans des secteurs à enjeux environnementaux et sanitaires.
- L'incitation à la performance dans le fonctionnement des ouvrages via des

primes conditionnées à la performance des systèmes d'assainissement.

234 M€

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

- L'agence de l'eau peut participer à hauteur de 50% à des études préalables, campagnes de mesures, études de diagnostic énergétique et études de valorisation des boues...
- Elle peut également apporter une avance sans intérêt de 25% + une subvention de 25% + une subvention complémentaire de 15% pour les communes éligibles à la solidarité territoriale en ce qui concerne les travaux d'ouvrage d'épuration, de stockage des boues, d'aménagement à vocation « biodiversité » ou d'aménagement et équipements visant à produire de l'énergie ...
- Une participation financière de 50% (plafonnée à 20.000 euros) est également prévue pour la réalisation de supports de communication relatifs à un ouvrage financé.
- Une subvention de 50% est possible pour les études ou travaux d'assainissement non collectifs (avec des critères d'éligibilité liés aux zones à enjeux eau potable, à enjeux sanitaires ou environnementaux. Les financements ne sont accordés qu'aux collectivités disposant d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif et d'un zonage d'assainissement finalisé)

(cf délibérations 18-a-038, 18-a-039, 18-a-045)

▪ **Soutenir la gouvernance de l'eau**

Une bonne gestion de l'eau à l'échelle du territoire n'est possible qu'avec la participation de tous les gestionnaires de l'eau. Cette concertation permet de mieux coordonner les actions contribuant à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité et en garantit la cohérence.

Depuis de nombreuses années, l'agence de l'eau soutient des opérations d'animations telles que les ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) ou les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

6 M€

🏠 Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

- Le financement à hauteur de 50 à 70% de subvention pour les missions d'animation dans les ORQUE, SAGE et promotion des techniques alternatives à l'assainissement traditionnel,
- Une subvention de 50% plafonnée à 20.000 euros pour la réalisation des supports de communication relatifs à l'opération.

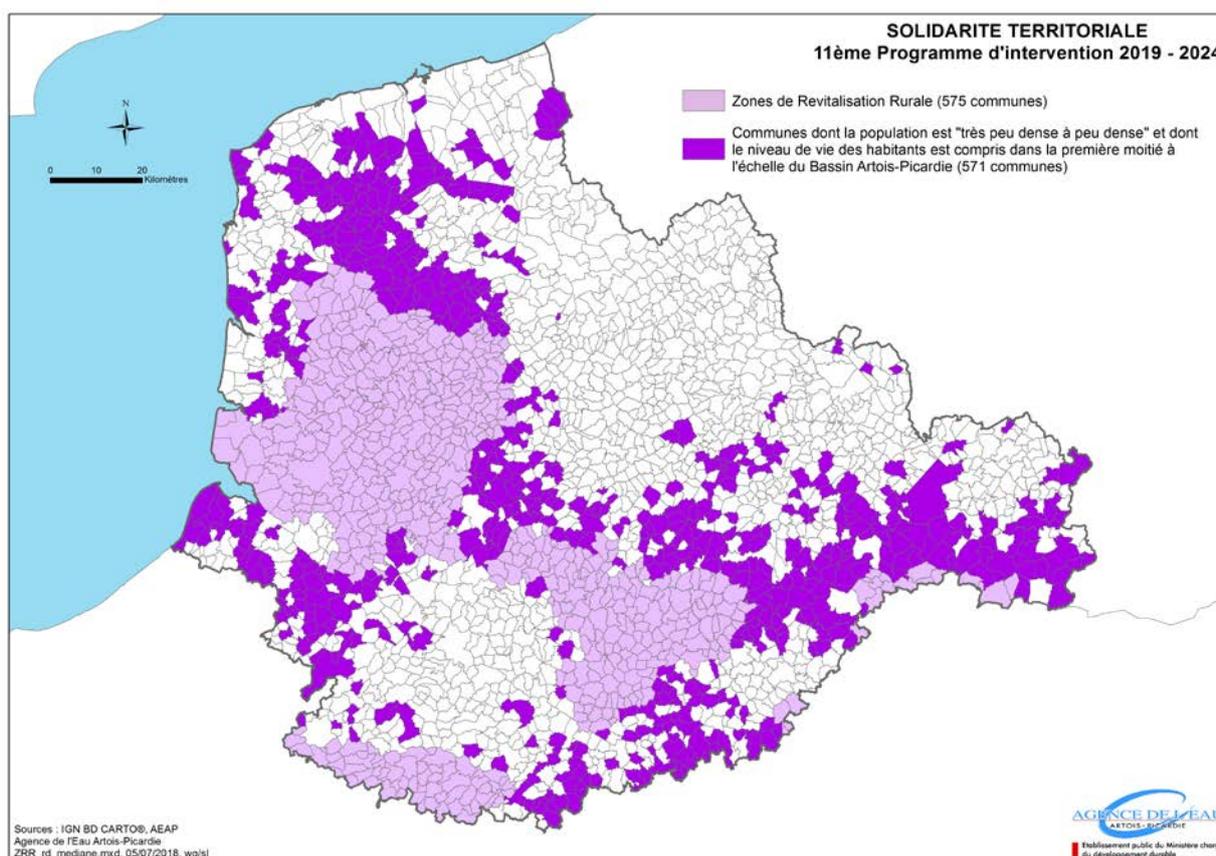
(Cf délibération 18-a-049)

Un zonage prioritaire : la solidarité territoriale

Le 11ème Programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie maintient le principe d'une solidarité territoriale pour 46% des communes du Bassin, ce qui permet aux communes concernées de bénéficier de 15% de subvention en plus en matière d'eau potable et d'assainissement.

Comment cela se traduira-t-il sur le terrain

La cartographie des communes concernées



46 % des communes sont déterminées à par partir de critères de faible densité de population et de faible niveau de vie. En effet, lorsque la population est peu dense, le linéaire d'infrastructures par personne est plus élevé et par ailleurs le nombre de contribuables est plus faible. De ce fait, la solidarité permet de faire face aux dépenses « eau potable » et « assainissement » tout en restant dans des limites de tarification acceptables.

Concrètement, il s'agit d'un automatisme dès l'instruction qui permet aux communes concernées de bénéficier de 15% en plus de subvention pour tout projet « eau potable » ou « assainissement »

La solidarité urbain rural devrait représenter environ 55 M€ à l'échelle du 10^{ème} Programme d'intervention 2013-2018. Au vu du nombre de communes concernées par la solidarité territoriale au 11^{ème} Programme d'intervention, en première approche, les montants de participation financière au titre de cette solidarité territoriale pourraient représenter entre 25 et 30 M€ pour la période 2019-2024.

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Fiche 2 : Le financement du programme d'intervention

Le Programme d'intervention est, notamment, un outil financier.

Sur le territoire national, les programmes d'intervention des agences de l'eau totalisent plus de 12 milliards d'euros, dans un contexte économique contraint.

Comment est donc financé ce programme d'intervention ?

Un financement par tous

Le Programme d'intervention est financé majoritairement par les redevances perçues auprès des usagers de l'eau : particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs.

- 81% des recettes de l'Agence proviennent de ces redevances (69% des collectivités, 9% des agriculteurs et 6% des industriels),
- 19% proviennent des remboursements d'avances financières auprès de ces mêmes acteurs.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie : partout où l'eau sert la vie...



RÉPARTITION DES RECETTES/DÉPENSES du 11^e programme



66 %	Collectivités
6 %	Industriels
9 %	Agriculteurs
19 %	Autres (dont les remboursements d'avance)



60 %	Collectivités et habitants
5 %	Industriels
9 %	Agriculteurs
13 %	Établissements publics partenaires de la protection de la biodiversité
1 %	Action internationale
2 %	Autres (études, communication, éducation à l'environnement)
10 %	Dépenses courantes

Les redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, subventions ou avances remboursables (équivalent à des prêts à taux zéro) pour la lutte contre la pollution de l'eau, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource eau potable...

Pour le bassin Artois-Picardie, il s'agit d'un programme d'intervention de 1,114 milliard d'euros

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Une baisse de la pression fiscale et des redevances plus équitables

Pour répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires, les redevances collectées seront en diminution: une baisse de 10 à 20% des taux de redevances sur le bassin Artois-Picardie selon les cas. Celles-ci sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel.

Continuité ou évolution par rapport au 10ème Programme

Autorisation de Programme et évolution des 10^{ème} et 11^{ème} programmes (en M€)

Lignes de programme	10 ^{ème} PI	11 ^{ème} PI		
Connaissance, planification, gouvernance				
Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassin (élaboration et suivi des SAGE, SDAGE, contrat de rivière etc...)	4,822	6,000	+24%	↑
Etudes générales	1,975	4,800	+143%	↑
Connaissance et surveillance environnementale (eaux souterraines, superficielles, de transition, littorales et marines)	10,884	15,900	+46%	↑
Action internationale (coopération décentralisée et institutionnelle)	8,010	8,010	0%	↔
Communication, information, du public et éducation à l'environnement	3,323	4,470	+35%	↑
Dépenses courantes liées aux redevances	13,176	13,200	0%	↔
Dépenses courantes liées aux interventions	1,889	2,400	+27%	↑
Mesures générales de gestion de l'eau				
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilés par temps secs : traitement (station d'épuration, assainissement non collectif)	100,388	74,000	-26%	↓
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilés par temps secs : réseaux (création, réhabilitation des réseaux d'assainissement et raccordement au réseau public de collecte)	220,226	187,509	-15%	↓
Assistance technique dans le domaine de l'eau (aux collectivités territoriales, industriels et agriculteurs)	6,369	3,630	-43%	↓
Amélioration de la qualité du service d'eau	66,337	99,124	+49%	↑

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

potable (amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée, sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable, économies d'eau et recherche de fuites)				
Prime de performance épuratoire des collectivités territoriales	125,380	99,500	-21%	↓
Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité				
Gestion des eaux pluviales (traitement et réseaux)	73,244	94,800	+29%	↑
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (épuration industrielle, pollutions accidentelles, sites pollués...)	68,170	60,000	-12%	↓
Lutte contre les pollutions d'origine agricole (élevages, pollutions diffuses, plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, paiements pour services environnementaux, soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie, plan ecophyto et maintien de l'agriculture en zones humides)	54,033	70,000	+30%	↑
Gestion quantitative de la ressource en eau	32,723	6,000	-82%	↓
Protection de la ressource en eau (eaux souterraines, eaux superficielles, acquisitions foncières pour protection de la ressource, études et animations pour les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau)	8,295	6,000	-28%	↓
Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (entretien et restauration des cours d'eau, curage des sédiments toxiques, érosion, entretien et restauration des zones humides, prévention des inondations, acquisition des zones humides pour le maintien de la biodiversité, rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, entretien et restauration des milieux naturels non humides)	78,795	90,000	+14%	↑
Hors Domaine				
Contributions AFB et ONCFS (contributions aux deux établissements et redevance pour pollutions diffuses Artois-Picardie reversée à l'AFB)	93,183	170,690	+83%	↑
Dépenses courantes et autres dépenses (fonctionnement, immobilisations, gestion du personnel, charges de régularisation et charges financières)	134,341	97,917	-27%	↓
Remboursement anticipé du prêt – caisse des dépôts et consignations	10,000	0	-100%	↓
Prélèvement d'état	60,999	0	-100%	↓

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

<i>Total général</i>	1.113,950		
----------------------	------------------	--	--

L'évolution des autorisations de programme correspond à l'évolution d'une logique d'équipement durant le 9^{ème} Programme (où la priorité était la mise aux normes des stations d'épuration) à une logique de résultat avec le 10^{ème} programme (le bon état des rivières, lacs, nappes, littoral fixé par la Directive Cadre sur l'Eau) puis avec le 11^{ème} programme, à une logique de résultat élargie à des sujets transversaux :

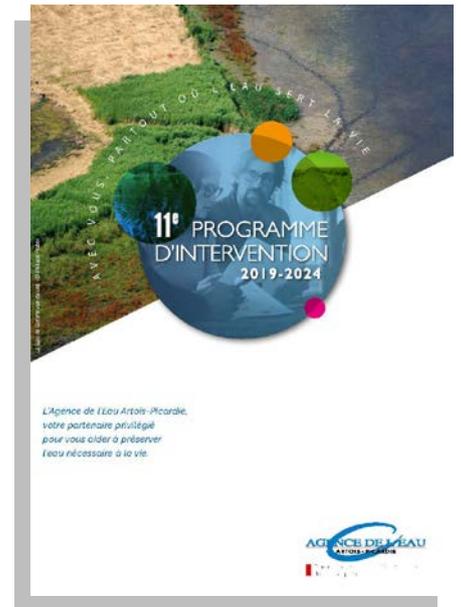
- Ouverture au milieu marin, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique,
- Priorisation selon des critères génériques, géographiques ou thématiques dans les choix de projets (ex : priorité aux approches globales à l'échelle des bassins versants).

Fiche 3 : mise en œuvre, affichage et communication

Approuvé le 5 octobre 2018, le programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

Information et communication

- Un nouveau visuel, une charte graphique spécifique dédiée à ce nouveau programme
- Lors des commissions territoriales, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie présentera notamment les grandes orientations et enjeux de son 11^{ème} programme auprès des élus, industriels, agriculteurs et associations
 - secteur Escaut Avesnois le 28 février 2019 à Douai
 - secteur Flandres Mer du Nord le 6 mars 2019 à Gravelines
 - secteur Fleuves côtiers Canche-Authie-Boulonnais le jeudi 7 mars 2019 à Stella Plage
 - secteur Somme le mardi 12 mars 2019 à Amiens
- Un Contre-Courant – le magazine de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie - spécial 11^{ème} programme permettra de faire le tour de la question.
- Des fiches thématiques
- Une rubrique spécifique sur le site internet www.eau-artois-picardie.fr permettra, notamment, de consulter les modalités d'aides.
- Une vidéo de 3 minutes consacrée aux axes forts du 11^{ème} programme <https://www.youtube.com/watch?v=vaf33ecD-8Y&t=14s>



Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

- Une présence renforcée sur les réseaux sociaux : facebook et Twitter
<https://www.facebook.com/EauArtoisPicardie>
<https://twitter.com/AgenceEau>

Deux ans de travaux préparatoires et de concertation

- . 2017 : Définition des grands enjeux et des premiers cadrages ;
- . 2018 : Elaboration des propositions d'affectation des dotations financières et des « règles du jeu d'intervention » : les délibérations.

Ainsi, en 2 ans, 4 réunions de la Commission permanente programme et 12 réunions de groupes de travail temporaires (agriculture/ collectivités et politiques territoriales/ industrie/ milieux naturels et mer/ action internationale/ biodiversité/ changement climatique et conséquences sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource) ont été nécessaires pour élaborer et faire adopter un programme d'intervention de plus d'1 milliard d'euros.

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse
03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10